

AMUNDI INDEX SOLUTIONS
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B206810
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA CATÉGORIE D' ACTIONS
AMUNDI MSCI WORLD ESG UNIVERSAL SELECT – UCITS ETF DR (C)
(ISIN : LU2109786587)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les Statuts et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente de la décision du conseil d'administration de la Société (le «° **Conseil**°») de clôturer et de liquider la Catégorie d'actions Amundi MSCI World ESG Universal Select – UCITS ETF DR (C) (la «° **Catégorie d'actions**°»).

Le Conseil estime que la valeur de l'actif net de l'Action n'a pas atteint un montant qu'il considère comme le niveau minimum pour que la Catégorie d'Actions soit exploitée de manière économiquement efficace.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de la Catégorie d'actions de fermer la Catégorie d'actions et d'initier la procédure de liquidation comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du marché secondaire (à partir de et y compris les jours ci-dessous)	Suspension du marché primaire	Jour de liquidation (dernière VL à la clôture des jours ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU2109786587	26/02/2024	26/02/2024 après 14 h 00 HNEC	29/02/2024	01/03/2024

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la souscription et le rachat d'Actions au sein de la Catégorie d'actions à partir du 26 février 2024 sur le Marché secondaire et à partir du 27 février 2024 14 h 00 HNEC sur le Marché primaire.

Jusqu'au 27 février 2024 à 14 h 00 HNEC, les Actionnaires de la Catégorie d'actions peuvent donc continuer à demander le rachat de leurs Actions sans frais sur le Marché primaire conformément aux dispositions du Prospectus.

Pour les Actions vendues sur toute bourse où la Catégorie d'actions est cotée, la passation d'un ordre sur le marché Secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-

vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

La radiation des Actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera effective à partir du 23 février 2024, après la clôture des marchés.

Enfin, le Conseil a décidé que tous les Actionnaires restants de la Catégorie d'actions seront obligatoirement rachetés à compter du 29 février 2024 à la Valeur liquidative finale du 29^e février 2024 calculée le 1^{er} mars 2024.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires de la Catégorie d'actions sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation de Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes www.amundiETF.com / « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration.